L'ABEILLE.

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL & LITTERAIRE.

Imprimé par F. DELAUP, et publié tous les jours, rue St.-Pierre No. 94, entre Royale et Bourbon.

No. 113. NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI, 1 MARS, 1828. Vol. 1.

THE FLOWERS COLLECTION

Conditions.—L'ABEILLE paraît tous les jours. Le prix de l'abonnement est d'UNE PIASTRE par mois, payable à la fin de chaque mois.

On peut s'abonner également à l'année, à raison de 10 piastres, en payant [illegible] avance.

Ceux qui désireront cesser de recevoir la feuille, doivent en prévenir l'Editeur, ou leurs correspondants : les abonnés de la ville le font à fin du mois, et ceux de la campagne quelques jours d'avance. On continuera à envoyer la feuille à ceux qui ne feraient pas connaître leur intention de cesser, et ils seront considérés comme abonnés.

Les avis se payent une piastre pour la première fois et quatre escalins pour chaque insertion subséquente, dans chaque langue.

Les personnes qui font publier ordinairement un grand nombre d'avis, peuvent prendre un abonnement à l'année : les prix sont de $40 à $60, y compris la feuille, selon la quantité d'avis.

On s'adresse à la paroisse St. Charles, chez le juge Morel (Barrancas).

Dans la paroisse St. Jean-Baptiste, chez le juge Thérémon Le Blanc.

A Donaldsonville, chez F. Bent, imprimeur.

Aux Attakapas, à Mr. Dumesnil, et au juge Bodin.

Nouvelles-Amérique.

POUR NEW-YORK.

Le navire neuf UNION, capitaine Thomas [illegible] maintenant pour prendre du chargement, au lieu du 15 du présent mois au lieu du 15 courant, si l'on s'adresse immédiatement. Pour les conditions, s'adresser à

5 fév BOWERS, OSBORN & Co.

POUR NEW-YORK.

Le navire CONCORDIA, capitaine G. [illegible], maintenant à prendre charge à la [illegible], pourvu de recevoir 300 balles ou l'équivalent, fret et passage modérément. S'adresser à

5 fév JOHN HINTUON, rue du Canal

POUR BOSTON.

Le brick-goélette, doublé et chevillé en cuivre, OBERT, capitaine Obert, [illegible] les deux tiers de son chargement, et pourra [illegible] à

8 fév No. 16 rue Bienville.

POUR PHILADELPHIE.

La brig-goélette OREBON, capitaine [illegible], sera prêt à recevoir son chargement dans peu de jours. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

WHITALL, JAUDON & Co.

POUR NEW-YORK.

Le navire HITTY, capitaine Ratton, [illegible] maintenant chargé au haut de la ville, et à son retour pourra prendre du coton, s'il est léger. Pour les conditions, s'adresser à

JOHN P. PAYSON.

[illegible]fore.

POUR NEW-YORK.

Le brick JULIA, capt. Bailey, est maintenant à prendre charge au haut de la ville, et pourra prendre entière 100 boucauds à [illegible] présente immédiatement—pour le passage, s'adresser à

J. W. ZACHARIE & Co.

POUR NEW YORK.

Le brick de première classe PERUVIAN, doublé et chevillé en cuivre, capitaine [illegible] maintenant. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis-à-vis la rue St. [illegible]

BOWERS, OSBORN & [illegible]

POUR BOSTON.

Le [illegible] FRANCIAN, doublé et chevillé en cuivre, capitaine [illegible], ayant [illegible] et partie [illegible] à

[illegible] AVERY.

[illegible] rue Bienville.

POUR NEW-YORK,

[illegible] nouvelle Ligne des packets partira régulièrement de la Nouvelle-Orléans, les 8 et 22 de chaque mois, savoir :

Le navire KENTUCK, X, capt. Robbins.

Le navire TALMA, capt. Marshall.

[illegible] ILLINOIS, capt. Waterman,

[illegible] TENNESSEE, capt. Fowler,

[illegible] LOUISIANA, capt. Price.

[illegible] compter sur l'expédition dans [illegible] navires.

[illegible] leur départ de New-York, est le 15 de chaque mois.

Foster & Hutton.

[illegible] DE JEFFERSON.

[illegible] PREUVES.—Le Jeudi 17 janvier [illegible] seront exposées en vente à la maison [illegible] de Jefferson, à midi précis, [illegible] appartenant à la propriété [illegible] Bizard, f. d. c. l., femme de François, h. d. c. l.—Noël, nègre d'environ [illegible] charpentier passable et scieur. Cécile, nègresse d'environ 26 ans, avec ses deux enfans. Fé[illegible] de six ans, et Marie enfant de huit mois. Cécile est [illegible] bonne blanchisseuse.

[illegible] de la vente :—Un et deux ans de crédit du jour de la vente, en billets endossés [illegible] et hypothèque spéciale jusqu'à parfait payement.

Paroisse Jefferson, 17 Décembre 1827.

[illegible] 18 déc J. N. DUMANOIR, Juge.

CRAIE.—40 tonneaux de Craie, déchargeant du [illegible] et à vendre par

4 dec. MARTINSTEIN & HALL

Navigation.

POUR LE HAVRE,

Le brick VIRGINIA, capitaine Prince, [illegible] partira sous peu. Pour fret de quelques [illegible], s'adresser à

9 février THEODORE NICOLET & Co.

POUR LE HAVRE,

Le brick EDWARD, a bonne d'environ 200 balles de coton pour compléter son chargement ; pour fret desquelles on peut s'adresser au capitaine Libby, à bord, au haut du Marché aux Légumes, ou à

6 février WM. MOFFT & Co.

POUR LIVERPOOL.

Le brick anglais de première classe FRANCES WATSON, capt. Blair, ayant partie de son chargement engagé, sera bientôt expédié. Pour fret du reste, ou passage, ayant des arrangemens supérieurs, s'adresser à

5 fév ANDREW LOCKHART & Co.

POUR LIVERPOOL ou le HAVRE.

Le bon navire fin voilier MERIDIAN, (de 1ère classe) capitaine Wm. Adams, du port de 1300 balles de coton, est prêt à prendre un chargement pour un des dits ports. S'adresser au capt. à bord ou à

JULES LE BLANC.

17 déc. No. 102 rue Royale.

POUR LIVERPOOL.

Le navire solide et fin voilier EDWARD DOWNES, capitaine Purdy, sera prêt à prendre charge sitôt peu de jours, ayant une partie considérable engagée et partira immédiatement. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

JOHN HAGAN & Co.

17 Décembre.

POUR LIVERPOOL.

Le brick neuf, doublé et chevillé en cuivre, A. L. LUNAR, capt. Putnam, ayant la majeure partie de son cargaison à bord, partira, si le temps le permet, Mercredi prochain. Pour fret de 150 à 200 balles de coton, s'adresser au capitaine à bord, premier rang au dessus du marché, ou à

14 janv. BOWERS, OSBORN & Co.

A FRETER.

(On préférerait un port des Antilles.)

Le bon brick LA CATHERINE, capitaine Pascal, du port de 170 tonneaux, ayant été complètement réparé à neuf à Hambourg, en Septembre dernier; il est doublé à neuf et chevillé en cuivre. S'adresser à

15 janv. GOTTSCHALK & REMERS.

POUR BAYOU SARAH, BATON-ROUGE, *Plaquemine et les lieux intermédiaires.*

Le beau [illegible] COURTLANDT, d'une marche supérieure, capitaine D. Edgerton, fera régulièrement des voyages entre les places ci-dessus et partira d'ici tous les Mercredis matin. Il a de très beaux arrangemens pour les passagers. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

JAMES ARMOR.

POINTE-COUPEE,

[illegible] intermédiaires.

[illegible] à vapeur RED-[illegible], venant d'être réparé [illegible] commencera ses voyages régulièrement de la Nlle. Orléans [illegible] ci-dessus, à partir tous les Mardis [illegible] du matin et du Bayou Sarah tous les [illegible]. Pour fret ou passage, [illegible]

17 déc L. [illegible]

POUR NATCHEZ,

Et tous les lieux intermédiaires

Le bateau à vapeur WALK-IN-THE-WATER, capitaine [illegible] partira dorénavant tous les lundis 10 et 20 de chaque mois, et des Nouvelles tous les 5, 15 et 25, à 10 heures du matin. Pour fret ou passage, s'adresser à bord.

17 déc.

POUR LA MOBILE.

Le bateau à vapeur COLUMBIA, capt. Rogers, portant la malle des Etats-Unis, partira du Phare tous les mardis et vendredis à midi. Le frêt sera reçu au bassin à bord de la gabarre qui descendra le soir avant le départ du bateau. Pour fret ou passage, s'adresser à bord au capitaine ou bien à

H. HUNT,

17 dec Au Bassin.

POUR LE BAYOU SARAH,

Baton-Rouge, et les ports intermédiaires,

Le bateau-à-vapeur, fin marcheur COLUMBIA, part régulièrement d'ici pour le Bayou Sarah, tous les Dimanches matin à 10 heures, et du Bayou Sarah tous les Mercredis à 4 heures de l'après-midi. Pour frêt ou passage, s'adresser sur capit. ou à

John Hagan & Co.

1er septembre rue du Canal

POUR LE BAYOU SARAH,

Lacouse-Rivière, Baton-Rouge, Plaquemines, et les autres débarquements,

Le bateau-à-vapeur, à simple pression, FLORIDA, capt. C. Laurent, part d'ici tous les Jeudis, à six heures du matin, pour le Bayou Sarah, d'où il repart tous les Dimanches à dix heures du matin. Pour frêt ou passage, s'adresser au capitaine à bord ou à

1 sept *Joseph T. Baudue.*

70 BOUCAUTS DE SUCRE sont attendus à la levée cette après midi ou demain, et seront vendus à des prix raisonnables, pour du comptant S'adresser de suite, rue de Chartres No. 95, près la rue de Conti 3 déc

SUCRE.—Les soussignés offrent à vendre 100 boucauds Sucre première qualité sur une habitation à 10 lieues de la ville. S'adresser à

18 Déc. JOHN HAGAN & Co.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

BAINS DE VAPEUR.

MM. Rayer, Docteur en médecine, a l'honneur de faire part à ses confrères et aux habitans de la Nouvelle-Orléans et de la Louisiane, qu'il a transporté son établissement de *Bains Hydrogènes* de la rue St.-Anne, N°. 122, dans la rue du Quartier, N°. 136, à moitié de la rue de Bourgogne, maison occupée dernièrement par Mr. le Dr. Dupuy.

On sait généralement combien les bains de vapeurs sulfureuses et émolientes sont efficaces dans les maladies de la peau, les douleurs rhumatismales les paralysies et autres affections graves ; il est inutile d'en citer des exemples.

Mr. Rayer a profité de ce déplacement pour faire construire de nouveaux appareils et pour faire disparaître toutes les causes de reproches qu'on était peut-être en droit de faire à l'ancien établissement. Entr'autres changemens, la baïe [illegible] pour les blancs est placée dans une pièce de son appartement n'ayant aucun rapport avec l'habitation des nègres.

Son nouveau local lui permet encore de prendre chez lui les malades qui voudraient devenir ses pensionnaires.

Il a un vaste hôpital pour les nègres, et la position de sa maison, dans un quartier où les habitations sont plus espacées entr'elles que dans aucun autre, la rendra [illegible] saine.

Prix de l'abonnement de 12 bains, $ 15 "

" [illegible] 9 "

" [illegible] 1 50

La journée d'un nègre dans l'hospital [illegible]

Mr. Rayer prendra d'ailleurs avec les propriétaires, les arrangemens les plus convenables.

Dans les dernières années de sa pratique médicale à Paris, le Dr. Rayer, lié de la plus intime amitié avec le Dr. Ducamp, inventeur du procédé le plus efficace pour la guérison des rétentions d'urine, s'était adonné spécialement à leur traitement. Il possède la collection la plus complète des instrumens qui y sont nécessaires. Il a l'honneur d'en faire part aux personnes affectées de cette douloureuse maladie. Son habitude de ce genre d'opérations, l'autorise à leur promettre tous les bienfaits de cet mode de traitement.

A VENDRE par les soussignés, dans leur magasin,

100 caisses blanc de baleine

30 barils farine de bled Sarasin, fraiche

20 fréquins beurre

20 barils cidre de New-Ark

50 barils farine fraiche

8 pipes eau-de-vie de France

Une [illegible]

Un assortiment [illegible] à mèches,

21 dé [illegible] & Barrère.

600 BOUCAUTS de sucre prêts à être livrés sur diverses habitations, à vendre par

4 dec. *A. & Z. Cavelier.*

500 BOUCAUTS de sucre prêts à être livrés sur différentes habitations, à vendre par

4 [illegible] *G. Legendre.*

Débarquement du brick Commodore Preble, et la goëlette Haïtienne Isabelle venant de Port-au-Prince.—[illegible] barils de GINGEMBRE, [illegible] de CASSE à vendre par

13 déc. EGGHEL & HENRY, Rue Dauphine N.

A VENDRE.

Une superbe propriétée, située dans la paroisse [illegible], faubourg Lafayette, dans la rue Jefferson, consistant en deux terrains, sur lesquels il y a une écurie de 26 pieds de long sur 20, planché haut et bas, une boulangerie, une maison de maître, puits, poulailler &c. 16 terrains situés dans la même rue, dont 12 d'entourés; pour les conditions, s'adresser à

24 déc. URBAIN PLAVOSE'.

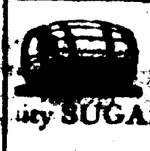

FOR SALE,

By the Subscriber, NINETY TWO Hhds. first quality SUGAR.

P. V. BARBET,

Dec. 28. No. 37 St. Louis Street.

Reçu par le brick henry, de Marseille et à vendre par le soussigné: Sardines à l'huile; gelées de groseille, sirop de framboise et de groseille, confitures cristalisées en boete, un assortiment de confitures de la Havane, nougat blanc, 40 caisses confitures de gingembre de kanton; trois barils anis vert très-frais. Le tout à un prix modéré.

4 dec. *N. Mioton.*

BRANDY, CLARET, &c.—Cognac and Champaigne, Brandy; 370 casks Medoc and Bordaux Claret; different qualities; 25 half dito dito dito dito; 1650 cases dito dito dito, dito; 65 half casks Barsac Wine; 120 boxes dito dito dito; 25 hampers Champaigne Wine; Corks, Annisseed, Vinegar, &c. imported direct and entitled to debenture.

P. E. SORBE,

jan 12 118 Royal-st.

ON sale—130 bags Havana green coffee ; 250 pieces Scotch hemp cotton bagging, of superior quality ; 9 cases sheeting copper ; 150 boxes tin plates—apply to

jan 16 CORNÉE, LAMARQUE & KERNAY.

LE Soussigné se charge de tous les ouvrages appartenant à l'Etat de CARROSSIER, il demeure rue Royale, No. 280, entre les rues de Bienville et St. Philippe, ayant un très-bon ouvrier, pour toutes les parties du métier, il entreprendra toutes réparations de tout genre.

12 Juin R. A. COOKE.

GOLD,

THIRTY Sovereigns, English ; twenty-five Guineas, French ; Spanish and Mexico Doubloons ; New-York Bank Notes, for sale at MALCOLM'S *Lottery and Exchange Office,* No. 86, Chartres Street.

Wanted—North and South Carolina, Virginia, Georgia and Alabama Notes ; all other kinds of Money out of course, will be purchased at the above office.

N. B.—Schemes and drawings of all Foreign Lotteries can be examined gratis as above. Foreign Prizes will be taken for Tickets in the Louisiana Church or Public School Lotteries, drawn on the FIFTH and SIXTH of [illegible]

Dec. 27.

EN débarquement du navire le Kentucky, venant de New-York.

50 paniers (marque I. C.) de Champagne blanc mousseux.

Et d'arrivages intérieurs.

200 sacs Café de la Havane.

30 caisses de 12 bouteilles Champagne mousseux.

100 sacs de 1000 bon bons fins.

40 caisses Huile de Vitriol de deux dames-jeannes chaque.

100 barils Vinaigre de cidre fort.

500 sacs Sel de Liverpool.

24 barillets Plomb de chasse patenté.

200 do. Blanc de Céruse broyé à l'huile.

40 barils Sucre en pain.

40 caisses Tabac à chiquer de Cavendish.

Grils pour bateaux à vapeur, Chaînes et Rouen, Drays et Bronet.

A vendre par

15 janv. SAMUEL P. MORGAN.

CONFITURES, &c.—à prix de confitures en boîtes communes et dorées ; 4 do. ronces blanc ; à vendre par A. HODGE, Jr.

Dec 18.

SUCRE EN PAIN.—Le soussigné tient constamment un entrepot de sucre en pain et en pelotte raffiné ; aussi sucre [illegible] et [illegible] boites.

Dec 18. [illegible]

EN [illegible] brick Wm. [illegible], [illegible] J. H. FIELD.

22 rue de la Douane.

MESSIEURS les marinigots viennent de recevoir et offrent à vendre 40 barils de Molasse. TANEY & DUBLESSIS.

18 Dec, 30 rue de la Levée.

ON pourrait avoir quelques tonneaux de fret en s'adressant à W. W. CALDWELL.

18 decembre.

BEURRE frais—58 fréquins beurre en débarquement du bateau à vapeur Belvidere, et à vendre par

27 nov W. D. JOLLEY, alle. Levée

TABAC &c.—En débarquement du brick Charlotte :

29 barils Tabac de Virginie,

26 boites do. do.

260 cajes cigares,

5 boucauds Rum quatrième preuve,

40 caisses cardes à coton et à laine de Whitemore, numéros assortis ; 25 bouteilles bordeaux et soulers, à vendre par H. MERRITT.

dec 20. No. 36 rue des Magasins.

HARDES, &c.—Le soussigné vient de recevoir par le Créole et le Delta, pantalons de Russie, vestes en [illegible], habits de différentes couleurs, et 25 barillets verdagris, de première qualité, à vendre au No. 22, rue de la Douane, par

Dec 18. Wm. FROST, Jr.

UNE quantité considérable d'excellentes pommes de terre d'Irlande, 10 tonneaux d'archiseus de Queen Ton, 18 do. do. dites Comtesse et Duchesse ; reçus par le Bolivar, de Belfast, et à vendre par

19 dec CURELL, LESASSIER & KILSHAW.

A VENDRE par Peter B. Chamagne, et importées par les derniers arrivages de Bordeaux ; vin blanc de Grave en 4 barriques et de très bonne qualité. Vin en caisses Gruaud Larope très vieux et de qualité très supérieure. Idem idem de Château Lafitte, Id. Id. de St. Julien. 18 déc

A LOUER—Une *Nourrice* jeune et saine, ayant un enfant d'un mois et demi. 15 novembre

AVIS.—Les souscripteurs à l'association consolidée des cultivateurs de la Louisiane, sont prévenus que le Lundi 25 de Février à 10 heures du matin, il sera procédé à l'élection de sept directeurs, conformément aux dispositions de la 9me. section de la charte. Les votes pour les élections, seront reçues dans l'étude de Mr. de Armas, notaire de l'institution, rue Royale.

J. L. PREVOST, Caissier

14 janv.

Demande d'une Cuisinière.

ON désirerait trouver une Cuisinière propre à un ménage.—S'adresser à l'imprimerie de cette feuille. 20 jan.

REÇU par les derniers arrivages et à vendre chez M. Fuch Royale No. 147.

Rubans satin Adonis de soie

Galons de soie de Paris

Mouchoirs gros de Naples

Cotepailly et des Indes

Bas de coton pour homme et femme

Soie à coudre

Ces marchandises sont bien assorties pour le Mexique.

Le tout ayant droit au drawback. 21 dec

MR. GUILLAUME—Nouvellement arrivé de Paris, ayant eu l'honneur de faire les déjeuners du général Jackson, vient de prendre présentement une maison, rue St. Anne, No. 62. Les personnes, qui voudront bien l'honorer de leur confiance, sont assurées qu'il ne négligera rien pour les satisfaire. Il se charge de faire les repas qu'on lui commandera. On trouvera journellement dans sa demeure des pâtés froids et autres pâtisseries de commande. 23 janv

ON pourra se procurer, à très-bon marché, de bien jolis costumes de masques, arrivant de France, en s'adressant au local où se trouve le Phénomène, surnommé la Femme-Singe. 6 fev

COUR DE DISTRICT.—Sam. de 6 Février 1828. *Baptiste et François Dauphin* b. e. l. contre *leurs créanciers.*—Sur motion de H. R. Denis, avocat de N. B. Le Breton, syndic des créanciers des insolvables et sur enregistrement du tableau de distribution dans cette affaire, il est ordonné par la cour que les créanciers d'iceux B. et F. Dauphin, ainsi que tous ceux intéressés dans cette affaire, déduisent les raisons, s'il en ont, d'ici au Samedi 23e. jour du présent mois, pour lesquelles ledit tableau de distribution ne serait pas homologué et confirmé conformément à la loi.—Extrait des minutes. (Signé) H. FARRER, député greffier.

T. Rev.—3f.

Costumes de masques.

MLLE. [illegible] travailler a l'honneur de prévenir le public, qu'elle vient de louer l'ancien magasin qu'occupait Mdé. Théodore, rue Ste. Anne, entre celles de Bourbon et Royale, où elle tient à dés costumes de masques, très-frais ; elle aura également un appartement où les personnes qui l'honoreront de leur bienveillance, pourront s'habiller avec commodité et où l'œil de la curiosité ne pourra pénétrer.

26 janvier—1

FRUITS FRAIS—50 caisses Prunes, 50 pailles de Figues 10 bls. Noix du Brésil. Reçus par le navire Wm Tell, et à vendre par J. [illegible] PAYSON,

4 décembre.

EN débarquement des navires [illegible] et Jamaïque, de Liverpool, et à vendre par les soussignés :

Toiles à chemises de [illegible]

Robes de soie avec bordures [illegible]

Velour superfin bleu et noir,

Mouchoirs rouge bleu,

Mousseline de 4-4 et 6-4,

Indienne et mousseline rayée,

Couvertures, &c. Les marchandises [illegible] ont droit de debenture.

25 de KENNEDY & DUCHAMP.

A VENDRE.

DEUX cents rames du papier écolier et aux armes qui [illegible] Fabrique de France, et sans coton, [illegible] de CH. JOURDAN & Co. [illegible] il reste encore 25 barriques de très bon vin rouge par de Bordeaux à 20.

20 déc. CH. JOURDAN

EN débarquement du sloop Juliet, venant de St. Yago, 200 Sucres TABAC, de première qualité, à vendre par

JEAN GOULE'.

4 oct *No. 4, Rue Toulouse*

Esclave en maronnage.

Une récompense de [illegible] est offerte à celui qui amènera la négresse NANCY, absente depuis 15 jours, habituée à vendre des gâteaux ; elle a la peau très-noire, de gros seins, le regard craintif, et était vêtue d'une robe de cotonade bleue à carreaux ; elle se tient habituellement à la pointe du côté de M. Jn. Mornay. On offre également 50 piastres à celui qui pourra découvrir l'individu qui lui donne asile.

A. LACOUTURE,

4 janvier rue de Chartres N°. —

RUSSIE ROUGE.—30 balles Russie rouge 4-4, en débarquement du brick Waltham à vendre par FOURDAN

12 Jan.

Cour de District, Jeudi le 6 Décembre 1827.—*Marie Adélaïde Grouna f. de a. l. contre ses créanciers.*

SUR motion de B. Seghers, avocat d'Antoine Abat syndic des créanciers de l'insolvable Marie Adélaïde Grouna, et sur l'enregistrement d'un tableau de distribution dans cette cause ; il est ordonné par la cour que les créanciers de ladite insolvable ainsi que tous autres que cela peut concerner, aient à déduire Samedi le 22 du présent mois de Décembre, ou sinon, les raisons pour lesquelles ledit tableau de distribution ne serait pas homologué et confirmé conformément à la loi, ledit syndic déchargé.—Extrait des minutes. (Signé) S. B. LEWIS, Greffier.

8 déc.

41836 8